



GOVERNEMENT DE WALLONIE
Séance du 13 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sylvain JONCKHEERE
Porte-parole
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie
0495/74.97.40
sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



TABLE DES MATIERES

De nouvelles mesures pour protéger et relancer l'emploi en Wallonie	3
2.390.000 € pour un second programme de soutien au secteur du tourisme en Wallonie	4



De nouvelles mesures pour protéger et relancer l'emploi en Wallonie

Sur proposition de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, Christie Morreale, le Gouvernement de Wallonie vient de marquer son accord sur une série de mesures visant à sécuriser et soutenir les chercheurs d'emploi, les travailleur.euse.s et les entreprises dans le cadre du rebond de la crise COVID-19.

Au-delà des mesures d'immunisation pour continuer à aider financièrement les entreprises, institutions et protéger l'emploi en Wallonie à travers différents mécanismes (prolongation de 6 mois de la validité des titres-services, maintien de la prime Plan Formation-Insertion (PFI) à concurrence de 70% en cas de suspension des contrats, maintien de subventions pour le jobcoaching, mesures visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises...), deux nouveaux projets de soutien à l'emploi sont aujourd'hui adoptés et seront prochainement mis en œuvre :

- **La Mesure « Tremplin 24 mois »** qui vise à mettre à l'emploi des chercheur.euse.s d'emplois inscrits en tant que tels depuis plus de 24 mois. L'objectif est double : insérer des publics fragilisés sur le marché de l'emploi et apporter des réponses aux besoins criants de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels. Concrètement, une subvention de 1 000€ par mois (sur la base de contrat de travail à temps plein), pendant 24 mois, sera accordée aux employeurs qui, d'ici fin juin, engageront une personne qui remplit les conditions *ad hoc*. Cette subvention vient s'ajouter à une activation des allocations de chômage de 500 € par mois pendant 1 an, 250€ pendant 6 mois et 125€ pendant 6 mois. Cette mesure devrait permettre de mettre à l'emploi près de 250 personnes dans les secteurs essentiels dès 2021.
- **La mise en circuit de 5.000 chèques ALE gratuits** à disposition des établissements pour aînés, des structures d'hébergement pour personnes handicapées et de santé mentale pour engager des aide-ménagères et du personnel logistique supplémentaires. Ces chèques serviront à soutenir les institutions et le personnel dans diverses tâches comme la distribution des repas, les activités au profit des résidents, le nettoyage accru, l'application des mesures d'hygiène et de désinfection des lieux, l'aide aux équipes (para)médicales dans la préparation du matériel, l'aide logistique liée à l'aménagement des lieux et à la gestion des stocks, etc.

« Cette crise sanitaire bouscule jour après jour le travail de la majorité des secteurs d'activités. Le Gouvernement de Wallonie répond présent dans son soutien en adoptant de nouvelles mesures d'aide à la protection et la relance de l'emploi », conclut Christie Morreale.

CONTACT PRESSE :

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be



2.390.000 € pour un second programme de soutien au secteur du tourisme en Wallonie

Le Gouvernement de Wallonie a examiné en première lecture **le second programme de soutien d'urgence**, créé par la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, **à destination des opérateurs du secteur touristique**.

Ce second plan comprend des mesures d'aide adaptées aux réalités des acteurs du secteur. Elles sont accompagnées de démarches administratives simples et rapides.

Les mesures d'aide sont au nombre de trois et se détaillent comme suit :

- **Un soutien financier aux hébergements de terroir reconnus et d'une capacité de plus de dix personnes.** Ceux-ci sont en grande majorité exploités par des propriétaires en personne physique sans statut juridique et n'ont pas pu bénéficier des mesures d'aides économiques précédentes. **1.202.500 € seront consacrés à une aide forfaitaire de 2500€ par hébergement concerné.**
- **Une aide financière aux attractions touristiques pour les frais d'entretien et le maintien en l'état de leurs infrastructures** pendant la période de fermeture au public (entre le 1 novembre et le 13 décembre 2020.) Celle-ci sera notamment calculé sur base du taux de fréquentation 2019 de l'attraction touristique avec un montant forfaitaire minimum **de 500 € et maximum de 25.000 €** pour un budget total de **plus de 798.000 €.**
- **Un soutien financier aux associations de tourisme social pour les frais d'entretien et le maintien en l'état de leurs infrastructures** pendant la période de fermeture au public (entre le 1 novembre et le 13 décembre 2020) Celle-ci sera notamment établie sur base du nombre de lits de l'hébergement pour un budget total de **389.300 €.**

Pour la Ministre Valérie De Bue, « **le secteur touristique représente un poids économique important. C'est plus de 80.000 emplois et 4,1 % du P.I.B de la Wallonie. Il est primordial de lui apporter un soutien de crise. Ce programme représente plus de 2.390.000 euros pour maintenir les infrastructures touristiques en l'état. Ces mesures viennent s'ajouter à celles prises par le Ministre de l'Economie, Willy Borsus. Au total, plus de 18.000.000 € ont été débloqués par le Gouvernement de Wallonie pour soutenir le secteur touristique depuis le début de la crise sanitaire** »

Les informations pratiques relatives à l'octroi des mesures de soutien seront accessibles sur le site relance.tourismewallonie.be dès le 23 novembre.

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



CONTACTS PRESSE

CABINET D'ELIO DI RUPO

Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

CABINET DE WILLY BORSUS

Pauline Bievez | Porte-parole
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

CABINET DE PHILIPPE HENRY

Sandra Guily | Porte-parole
0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole
0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE

Stéphanie Wyard | Porte-parole
0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTOPHE COLLIGNON

Olivier Rubay | Porte-parole
0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE VALERIE DE BUE

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

CABINET DE CELINE TELLIER

Nathalie Guilmin | Porte-parole
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be